

**Communauté de Communes  
des Terres du Val de Loire  
Réunion du Conseil communautaire  
Jeudi 20 septembre 2018  
à 20h00  
Procès-Verbal**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le quatorze septembre deux mille dix-huit, se sont réunis à l'Espace Loire, rue du Stade à Cléry-Saint-André, sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

			<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>
Monsieur	Jean-Paul	ARJONA	X	
Madame	Christine	BACELOS	Absente, donne pouvoir à Monsieur Eric JOURNAUD	
Monsieur	Michel	BEAUMONT	X	
Madame	Frédérique	BEAUPUIS	X	
Monsieur	Jean-Paul	BEDIOU	Absent, donne pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA	
Madame	Anita	BENIER	X	
Monsieur	Jean Paul	BLONDEAU		X
Monsieur	Claude	BOISSAY	Absent, donne pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC	
Monsieur	Jean-Pierre	BOTHEREAU	Absent, remplacé par sa suppléante, Madame Véronique HAMEAU	
Madame	Odile	BOURGOIN	X	
Madame	Bénédicte	BOUVARD	Absente, donne pouvoir à Madame Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE	
Madame	Anne-Marie	CAQUERET MICHELETTO	Absente, donne pouvoir à Monsieur Michel BEAUMONT	
Madame	Clarisse	CARL	Absente jusqu'au point n°6, donne pouvoir à Monsieur Philippe ROSSIGNOL	
Madame	Shiva	CHAUVIERE	Absente, remplacée par sa suppléante, Madame Florence THEVOT	

Monsieur	François	COINTEPAS	Absent, donne pouvoir à Monsieur David FAUCON	
Monsieur	Gérard	CORGNAC	X	
Monsieur	Jean-Marie	CORNIERE	X	
Madame	Danielle	COROLEUR	X	
Monsieur	Frédéric	CUILLERIER	X	
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	Absent, donne pouvoir à Madame Anita BENIER	
Monsieur	Patrick	ECHEGUT	X	
Monsieur	Bernard	ESPUGNA	X	
Monsieur	Yves	FAUCHEUX	X	
Monsieur	David	FAUCON	X	
Monsieur	Yves	FICHOU	X	
Monsieur	Jean-Pierre	FROUX	X	
Monsieur	Thierry	GODIN	Absent, remplacé par sa suppléante, Madame Françoise ADRIEN	
Monsieur	Bertrand	HAUCHECORNE	Absent, remplacé par son suppléant, Monsieur Didier COURTOIS	
Monsieur	Eric	JOURNAUD	X	
Madame	Anna	LAMBOUL	X	
Monsieur	Laurent	LAUBRET		X
Monsieur	Serge	LEBRUN	X	
Monsieur	Jacky	LEGUAY	X	
Madame	Martine	MAHIEUX	X	
Madame	Elisabeth	MANCHEC	X	
Madame	Pauline	MARTIN	X	
Monsieur	Arnold	NEUHAUS	X	
Madame	Brigitte	PEROL	X	
Madame	Laëtitia	PLESSIS		X
Monsieur	Philippe	POITOU	X	

Monsieur	Michel	POMMIER	X	
Madame	Marie-Françoise	QUERE		X
Monsieur	Roger	RABIER	Absent, donne pouvoir à Madame Pauline MARTIN	
Monsieur	Philippe	ROSSIGNOL	X	
Monsieur	Laurent	SIMONNET	Absent, donne pouvoir à Madame Frédérique BEAUPUIS	
Madame	Solange	VALLEE	X	
Madame	Emmanuelle	VANDENKOORNHUYSE	X	
Monsieur	Serge	VILLOTEAU	X	
Monsieur	Thomas	VIOLON		X
Monsieur	Bruno	VIVIER	X	
Monsieur	Jean-Paul	ZAPF LACROIX	X	

Madame le Président remercie Monsieur CORGNAC et la commune de Cléry-Saint-André pour leur accueil.

### **1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 12 juillet 2018**

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 adressé en pièce jointe.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Délibération n°2018-197 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner Madame Frédérique BEAUPUIS en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :**

1°/ DESIGNER Madame Frédérique BEAUPUIS en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

### 3) Délibération n°2018-198 : Interventions économiques – Attribution d’aides en faveur des Très Petites Entreprises

Rapporteur : Philippe ROSSIGNOL

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire déploie services, moyens et aides au bénéfice des entreprises de son territoire.

Elle accorde une aide en faveur des Très Petites Entreprises (TPE) selon le règlement d’intervention défini et entend, par ce biais :

- Favoriser le maintien et la création d’emplois
- Favoriser la création, le développement et la reprise – transmission des petites entreprises
- Favoriser la création d’activités non présentes sur le territoire
- Favoriser le maintien d’activités dans les centres bourgs
- Renforcer l’attractivité du territoire

Dans le cadre du fonds d’aide en faveur des TPE de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la subvention est calculée en fonction de l’investissement HT subventionnable.

**Le taux maximal d’aide est de 30%**. Pour les projets qui s’accompagnent de créations d’emplois (dans les 3 mois qui précèdent la demande de subvention ou dans l’année qui suit l’obtention de la subvention), **une bonification de 10%** peut être appliquée.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération n°2018-07 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018, approuvant le Schéma de Développement Economique (SDE) ;

Vu la délibération n°2018-08 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018 portant sur la mise en œuvre d’un partenariat économique entre les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et Terres du Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire ;

Vu la délibération n°2018-09 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 22 février 2018, approuvant le règlement d’intervention du fonds d’aide en faveur des TPE ;

Vu la signature de la convention pour la mise en œuvre d’un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire, les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire, en date du 19 juillet 2018 ;

Vu la demande d’une entreprise sollicitant le fonds d’aide en faveur des TPE de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

Vu l’étude de ce dossier par les commissions Développement Economique et Commerce, Artisanat, Agriculture et Tourisme, réunies le 12 septembre 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité, de :**

1°/ ATTRIBUER la subvention précisée dans le tableau ci-dessous